



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mercredi 15 juillet 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion (partie de séance)	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret (partie de séance)
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve (partie de séance)
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle (partie de séance)	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

À 10 h 31, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

## **CV-2020-0645 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la ville, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au conseil**

---

Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Raymond Dion lors de la séance du 6 juillet 2020, relative à la compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* sur une partie du lot 3 936 175 du cadastre du Québec.

## **Rapport du comité exécutif**

---

## **Matière relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve ainsi que monsieur le conseiller Steeve Verret arrivent à la séance. Il est 10 h 33.

## **CV-2020-0646 Abrogation de la résolution CV-2020-0477 - Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, à titre de compensation financière pour les dépenses encourues dans le cadre de la préparation et de la réalisation de la précédente entente (Dossier 73998) - AP2020-535 (Abroge CV-2020-0477) (CT-AP2020-535) — (Ra-2212)**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2020-0477 du 15 juin 2020;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une somme de 86 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), à titre de compensation financière pour les dépenses encourues dans le cadre de la préparation et de la réalisation de ladite entente, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le directeur général de la Ville de Québec, à signer ladite entente;
- 4° d'approprier la somme de 90 815 \$ à même la réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563) pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2020-0647** **Modification de la résolution CV-2020-0364 - Adjudication de contrats pour le service de collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles pour les lots 2, 3, 4 et 5 et rejet des soumissions pour le service de collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles pour les lots 1 et 6 (Appel d'offres public 64757) - AP2020-542 (Modifie CV-2020-0364) (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de modifier la résolution CV-2020-0364, adoptée le 4 mai 2020, relative à l'adjudication de contrats pour le service de collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles pour les lots 2, 3, 4 et 5 et le rejet des soumissions pour le service de collecte sur inscription des contenants à chargement avant et le transport des matières résiduelles pour les lots 1 et 6 (Appel d'offres public 64757), en remplaçant, pour l'adjudication des contrats des lots 4 et 5, le nom de l'adjudicataire *Villéco inc.* par *Trévert inc.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0648** **Abrogation de la résolution CV-2019-0991 - Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 1 542 074 et 5 220 831 du cadastre du Québec - Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 1 542 074, 5 220 831 et le lot 1 542 075 du même cadastre - DE2020-464 (Abroge CV-2019-0991) (CT-2454954) — (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0991 du 2 décembre 2019;
- 2° d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble situé sur le boulevard Raymond, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 542 074 et 5 220 831 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec (parcelle 1), d'une superficie totale approximative de 62 609,9 mètres carrés de 9174-3641 Québec inc., pour une somme de 2 133 119 \$, plus les taxes applicables, soit 34,07 \$ le mètre carré, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble situé sur le boulevard Raymond, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 542 074, 5 220 831 et le lot 1 542 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (parcelle 2), d'une superficie totale approximative de 89 126,8 mètres carrés de 9174-3641 Québec inc., pour la somme de 3 036 550 \$, plus les taxes applicables, soit 34,07 \$ le mètre carré, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0649** **Appropriation d'un montant à même le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels de l'ensemble de la Ville et de l'Arrondissement de Charlesbourg pour l'aménagement d'un terrain de baseball synthétique au parc Henri-Casault - LS2020-157 (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PIQ 2022061-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service des loisirs, sports et vie communautaire d'un montant de 775 000 \$ au projet d'aménagement d'un terrain de baseball synthétique au parc Henri-Casault;

- 2° d'approprier un montant de 75 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Charlesbourg pour la réalisation de ce projet;
- 3° d'approprier un montant de 700 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville pour la réalisation du même projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle quitte définitivement la séance.  
Il est 11 h 00.

**CV-2020-0650 Subventions supplémentaires à six organismes dans le cadre de la réalisation de camps de jour adaptés - LS2020-160 (CT-2488793) — (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de verser des subventions supplémentaires totalisant 5 950 \$ aux montants déjà accordés aux organismes suivants :

- *Adaptavie inc.* : 600 \$;
- *Laura Lémerveil (5 à 12 ans)* : 850 \$;
- *Laura Lémerveil (13 à 21 ans)* : 1 000 \$;
- *Les jeunes handicapés de Charlesbourg* : 500 \$;
- *La Maison des Petites Lucioles* : 650 \$;
- *Autisme Québec* : 1 850 \$;
- *Le Patro Roc-Amadour (1978) inc.* : 500 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0651 Entente entre la Ville de Québec et G Paradis inc. - Subvention pour la mise en oeuvre d'un projet de rénovation de l'immeuble sis au 196, rue Saint-Paul dans le cadre de la Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels - PA2020-091 (CT-2489496) — (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *G Paradis inc.*, relative au versement d'une subvention de 150 000 \$ pour la mise en oeuvre d'un projet de rénovation de l'immeuble sis au 196, rue Saint-Paul, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières relevant de la compétence du conseil d'agglomération**

**CV-2020-0652** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (RH et paie)*, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 42418) - AP2020-432 (CT-2487602) — (Ra-2212)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 83 490 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour l'amélioration du progiciel *VIP (RH et paie)*, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence du maire Régis Labeaume et de la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle, au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante substitut Marie-Josée Savard propose le rapport AP2020-532 devant être présenté à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 15 juillet 2020.

**CV-2020-0653** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lots 1 à 10, 13 et 15 (Appel d'offres public 73790) - AP2020-532 (CT-2489322, CT-2489353, CT-2489366, CT-2489369, CT-2489376, CT-2489381, CT-2489396, CT-2489400, CT-2489431 - 2489238, CT-2489474 - 2489447) — (Ra-2212)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lots 1 à

10, 13 et 15, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73790 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Contrat C5001 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 153 443,64 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- Lot 2 - Contrat C5002 : *Gaudreault et Frères inc.*, pour une somme de 421 313,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020;
- Lot 3 - Contrat C5003 : *PARADIS aménagement urbain inc.*, pour une somme de 102 189 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 16 juin 2020;
- Lot 4 - Contrat C5004 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 149 334 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- Lot 5 - Contrat C5009 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 170 643 \$ (plus TPS et TVQ applicables); selon sa soumission du 12 juin 2020;
- Lot 6 - Contrat C5010 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 297 405 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- Lot 7 - Contrat C5013 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 174 180 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- Lot 8 - Contrat C5014 : *M et G Grenier inc.*, pour une somme de 209 412 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 juin 2020;
- Lot 9 - Contrat C5017 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 163 910,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 30 juin 2020;
- Lot 10 - Contrat C5018 : *St-Pierre Paysagiste inc.*, pour une somme de 639 210,06 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020;
- Lot 13 - Contrat C5021 : *St-Pierre Paysagiste inc.*, pour une somme de 89 936,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020;
- Lot 15 - Contrat C5035 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 646 444,47 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 15 juin 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0654** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le câblage extérieur interbâtiment (Appel d'offres public 73794) - AP2020-533 (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à, *Pagui inc.*, du contrat pour le câblage extérieur interbâtiment pour une somme de 1 752 237 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73794 et aux prix unitaires de sa soumission du 19 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0655** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Vigneault Chocolatier ltée, relative au versement d'une subvention et les conventions de financement relatives à l'octroi d'un financement, dans le cadre du Fonds local d'investissement et de la Vision 2023, pour réaliser le projet Implantation de nouvelles lignes de production dans une nouvelle usine à la fine pointe de la technologie - DE2020-360 (CT-DE2020-360) — (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 700 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Implantation de nouvelles lignes de production dans une nouvelle usine à la fine pointe de la technologie*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Vigneault Chocolatier ltée*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le projet d'entente joint au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *Vigneault Chocolatier ltée*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 200 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le projet de convention de prêt joint au sommaire décisionnel;
- 4° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement (FLI)* pour la réalisation de ce projet;



- 5° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *Vigneault Chocolatier Ltée*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la réalisation dudit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le projet de convention de prêt joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0656** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise de la 47<sup>e</sup> Rue Est, connue et désignée comme étant une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de réseaux en faveur de la Ville sur une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - DE2020-417 (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 195 005 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 432,2 mètres carrés;
- 2° la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie dudit lot aux *Immeubles Aldeda inc.*, pour une somme de 96 400 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de réseaux en faveur de la Ville de Québec sur une partie de ce même lot, d'une superficie approximative de 232,4 mètres carrés, comme illustrée sur le plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 7 de ladite offre d'achat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Raymond Dion arrive à la séance. Il est 11 h 16.

**CV-2020-0657** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 386 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 74 730 300 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-037 (Ra-2212)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette

question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 386 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 74 730 300 \$ concernant l'acquisition de 60 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0658** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029) - RH2020-274 (CT-RH2020-274) — (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029), pour agir à titre de directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (D081) (poste no 34582), avec effet le 1<sup>er</sup> juillet 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0659** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Yohann Maubrun (ID. 072605) à titre de directeur du Bureau des grands évènements - RH2020-613 (CT-RH2020-613) — (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Yohann Maubrun (ID. 072605), employé permanent, à titre de directeur du Bureau des grands évènements (D148), classe 3 (poste no 37291), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0660** **Avis de motion relatif au Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, R.V.Q. 2831, et dépôt du projet de règlement - PA2020-071 (Ra-2212)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui prévoit des règles relatives à la procédure, à la régie interne et aux prises de décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. En outre, il fixe le nombre de membres de la commission, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Plus particulièrement, ce règlement reprend des règles prévues au *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, qui sont, en corollaire, supprimées de ce règlement et il les complète en ajoutant de nouvelles prescriptions.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2020-0661** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à la procédure et à la régie interne, R.V.Q. 2834, et dépôt du projet de règlement - PA2020-071 (Ra-2212)**

---

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin de supprimer de celui-ci les chapitres qui portent sur certaines règles de procédure et de régie interne de la commission. Ces règles sont désormais prévues dans un nouveau règlement qui porte que sur ces matières.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**AM-2020-0662** **Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2880, et dépôt du projet de règlement - DE2020-375 (Ra-2212)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 15 000 000 \$ pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins municipales, d'immeubles industriels ou non et la réalisation de travaux de réhabilitation afin de favoriser la requalification et le développement harmonieux de zones industrielles ou commerciales et de parcs industriels régis ou non par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, chapitre 1-0.1) ainsi que le redéveloppement de certains sites pour un usage approprié pour l'année 2020 et les suivantes de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2020-0663 Appropriation de 1 500 000 \$ à même le fonds général de la ville - DE2020-375 (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier une somme de 1 500 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2880. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0664 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec relativement au pôle d'échanges multimodal de transport en commun, R.V.Q. 2895, et autorisation de la tenue d'une assemblée publique de consultation aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-089 (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec relativement au pôle d'échanges multimodal de transport en commun*, R.V.Q. 2895.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**AM-2020-0665** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec relativement au pôle d'échanges multimodal de transport en commun, R.V.Q. 2895 - PA2020-089 (Ra-2212)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'un projet d'établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec* afin que l'obligation d'aménager un pôle d'échanges multimodal de transport en commun, soit un lieu où convergent et se connectent différents modes de transport, tels que tramway, trambus et autobus, sous l'une des tours du projet, soit supprimée. Conséquemment, cet usage et une gare d'autocars ne sont plus des usages autorisés pour la réalisation de ce projet.

**CV-2020-0666** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2896, et autorisation de la tenue d'une assemblée publique de consultation aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-090 (Ra-2212)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2896.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2020-0667** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la zone 33217Mc, R.V.Q. 2896 - PA2020-090 (Ra-2212)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin que, dans la zone 33217Mc, la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ne soit plus assujettie à l'obligation préalable de conclure une entente relativement à la réalisation d'un pôle d'échanges de transport en commun et de ses accès. Cette zone, située dans le périmètre formé par l'autoroute Henri-IV, la rue des Châtelets, l'avenue Lavigerie et le boulevard Laurier, correspond au territoire prévu pour la réalisation du projet immobilier « Le Phare ». En outre, le règlement ne prévoit plus que le titulaire du permis prenne à sa charge la totalité des coûts relatifs à la réalisation de cette infrastructure.

## Adoption de règlements

---

**CV-2020-0668** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2861, tel que modifié - PA2020-093 ( Ra-2212)*

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de réseau structurant de transport en commun, R.V.Q. 2861, tel que modifié.*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2020-0669** *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 2866 - PI2020-006 (Ra-2208)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 2866.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2020-0670** *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats, R.V.Q. 2873 - PA2020-039 (Ra-2134)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats, R.V.Q. 2873.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions des citoyens**

---

Conformément au deuxième paragraphe de l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le vice-président a mentionné qu'aucune question n'a été reçue en lien avec les sujets inscrits à l'ordre du jour.

#### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le vice-président déclare la séance close à 11 h 54.

Vincent Dufresne  
Vice-président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ad